



PROCES-VERBAL

Comité Directeur

Réunion du : 17 août 2026

Président : Stéphane VANNUCCI

Vice-présidents :

- Johan LUIGGI
- Jacques COLOMBANI
- Antoine ANDREANI

Secrétaire général :

Secrétaire général adjoint :

Trésorier : Stéphane ZANETTACCI

Membres : Cédric PELE - Guillaume FRANCHI - Jean Laurent FABREGUES - Sandra GARDELLA - Jean-Charles CAPIA - Philippe PAOLI

Excusé (s) : Alain MOSCONI - Gilles TESTOU - Louis POGGI - Charles BENEDETTI - Jerome SANTUCCI - Antoine EMMANUELLI- Frédéric MONTANARO - Jean Marc NICOLAI

Assiste(nt) : SALADINI David (Directeur)

1. Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2026

Le Comité Directeur approuve le PV du 7 juillet 2026.

2. Civilités

Le Comité Directeur présente ses sincères condoléances aux familles de :

- Xavier VERSINI ancien dirigeant du GFC Ajaccio
- Alain DE PRETTO ancien joueur de l'O. Ajaccio et de l'US Ajaccio, ancien éducateur de l'ASCAM, de l'USOA et de AFA

3. Informations locales et nationales

- **Embauche d'un apprenti en situation de handicap (2026-2027) :** Le comité directeur valide l'embauche pour la saison 2026-2027 en apprentissage de Joan FRANCESCHI-BATTESTI ;
- **Hello Asso – test cette saison :** Cette saison l'IR2F va tester la plateforme « Hello Asso » afin de mettre en place des paiement informatisés ;
- **Réunions des ligues – 21 et 22 septembre :** La FFF enverra les membres qui sont attendus à cette réunion en début du mois de septembre ;
- **Réunion FAFA-Terrains – 15 et 16 octobre :** La FFF enverra les membres qui sont attendus à cette réunion en fin du mois de septembre ;
- **Analyse violence :** Le ressenti des arbitres n'est pas bon, bien que les violences physiques et les affaires disciplinaires envers les arbitres soient très rares. La FFF doit expliquer aux comités directeurs des ligues, comment sont remplis ces questionnaires, à quels niveaux de compétitions appartiennent les arbitres qui répondent, afin de pouvoir réellement analyser ces chiffres.

4. Point financier

Le trésorier fait un point sur les différents dossiers en cours :

- Le bilan de la saison 2025-2026 est en attente de clôture
- Le budget qui sera proposé pour les saisons 2026-2027 et 2027-2028 pour l'assemblée générale prochaine
- La mise en place des paiements SEPA avec les clubs

La mise en place des prélèvements SEPA permettra une stabilité plus importante des finances de ligue ainsi qu'une gestion plus professionnelle des clubs.

Enfin le trésorier confirme la mise en place pour le courant de la saison d'un accompagnement de la ligue dans le cadre de la gestion financière des clubs.

5. Commission des compétitions

- **Poules R3 et R4** : Le comité directeur valide la proposition de la commission des compétitions pour la poule R3 ainsi que le report de la fin des engagements en R4.

Poule R3 2026-2027

- GALLIA LUCCIANA 3 -----MAINTIEN
 - AS PORTO VECCHIO 2 --- MAINTIEN
 - AS CAPI CORSU ----- MAINTIEN
 - AS ANTISANTI ----- MAINTIEN
 - FC U NIOLU ----- MAINTIEN
 - GFC AJACCIO 2 -----ACCESSION
 - AS GHISO PRUNELLI 2 - ACCESSION
 - USC CORTE 3 ----- REPÊCHAGE
 - FC PONTE LECCIA M. --- REPÊCHAGE
 - FC ST JEAN ----- REPÊCHAGE
 - TOGA FCB ----- REPÊCHAGE
 - AS CASINCA 3 ----- REPÊCHAGE
- **Ententes** : La liste des ententes validées pour la saison 2026-2027 est la suivante :
 - R2 AS Ghisonaccia Prunelli/AS Antisanti R3 Catégorie U11 (équipe 4). L'AS Antisanti est club porteur. Demande du 12 juillet 2026 prise en compte dans le calcul du statut des jeunes ;
 - R1 FJEB/FC BORGIO N1 catégorie U13 (équipe 4). Demande du 16 juillet 2026, n'est pas prise en compte dans le calcul du statut des jeunes ;
 - R3 FC U NIOLU/ GALLIA LUCCIANA N2 catégorie U6/U7 et U8/U9. Le FC U Niolu est club porteur. Demande du 08 juillet 2026 prise en compte dans le calcul du statut des jeunes ;
 - R3 FC PONTE LECCIA MAROSAGLIA/USCC N2 catégorie U6/U7 et U8/U9. Le RC PONTE LECCIA est le club porteur. Demande du 15 juillet 2026(Compte dans le calcul du statut des jeunes).

6. Calendriers féminins

Le comité directeur valide le calendrier proposé par la commission féminine et charge le secrétariat de le publier sur le site de la LCF.

7. Statut rural

La liste des clubs bénéficiant du statut rural pour la saison 2026-2027est la suivante :

- L'AS Capi Corsu
- Le RC Ponte Leccia
- Le FC U Niolu
- L'AS Antisanti
- L'AS Cargese
- L'AS Calenzana
- L'AS Rocca Taravu

8. Situation du futsal

Le comité directeur renouvelle le délai des clubs pour inscrire un membre à la prochaine FIA spécifique futsal. L'objectif du comité directeur est de mettre en place une R1 Futsal sécurisée.

Les clubs qui composeront ce championnat, se verront munis d'une caméra VEO. Comme voté en assemblée générale, les clubs auront à leur charge l'abonnement et la LCF fournira les caméras. La LCF avancera le paiement de l'abonnement, qui sera imputé sur les comptes « club ».

9. Choix de l'agence de communication

Après consultation de différentes agences de communication, le comité directeur, après la présentation de la commission de communication, valide le renouvellement du partenariat avec l'agence AGEF. Le comité directeur charge la commission de mettre en place la stratégie de communication pour la saison 2026-2027 avec l'AGEF.

Le comité directeur charge le directeur de préparer un contrat avec l'AGEF qui couvrira les 3 années restantes jusqu'à la prochaine élection.

10. Saison R1 ESCCOM et R2 en direct (live)

La saison 2026-2027 verra :

- L'obligation des clubs de R1 ESCCOM et de R2 de diffuser les rencontres en direct sur la chaîne YouTube de la LCF. Le succès de la saison précédente est encourageant et doit nous permettre de passer un palier supplémentaire. En effet la moyenne de 800 vues par match en R2 et de 1500 vues en R1 ESCCOM donne des raisons de penser que le public existe pour le football régional ;
- La mise en place des espaces de publicité sur les rencontres de R1 ESCCOM et de R2. C'est une avancée très importante qui va permettre aux clubs et à la LCF de mettre en avant leurs partenaires avec un réel produit de communication ;
- La mise en place des caméras sur les terrains des compétitions R1 Futsal (si celle-ci a lieu), U16 R1 et U18 R1. Par cette décision la LCF souhaite sécuriser ces rencontres et donner plus d'attractivité à nos compétitions ;

11. Barème aggravé – réunion des commissions ?

Le comité directeur attend un retour de la FFF, quant à la possibilité de sanctionner une équipe fanion suite à des incidents dans une autre catégorie.

12. Panneaux solaires

Après réception des différents devis, le comité directeur charge le directeur de préparer des rendez-vous avec les sociétés afin de présenter les projets.

- **Candidature déléguée** : candidature de M. SCHWEITZER Pascal. Le comité directeur demande à la commission des délégués de donner plus d'informations sur cette personne afin de pouvoir statuer

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance.